

# > La mobilité à Québec

Stratégie de sécurité routière  
2025-2029

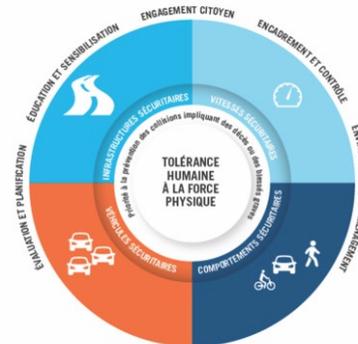
Consultation publique

20 janvier 2025



# Enjeux

- Sécurité des aînés
- Vitesse
- Sécurité des artères
- Sécurité des écoliers
- Cohabitation et micromobilité



# Déroulement de l'atelier

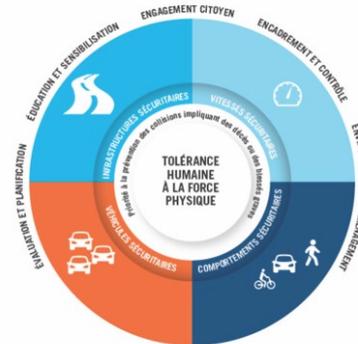
## Pour chaque thème

### 1. Présentation

### 2. Échanges

- Quelle est votre opinion sur les pistes d'action proposées ?
- Quels devraient être les acteurs impliqués ?

Possibilité d'envoyer des commentaires écrits au plus tard le lundi 17 février à l'adresse : [consultations@ville.quebec.qc.ca](mailto:consultations@ville.quebec.qc.ca)





Sécurité  
**routière**

**Atelier sécurité des aînés**



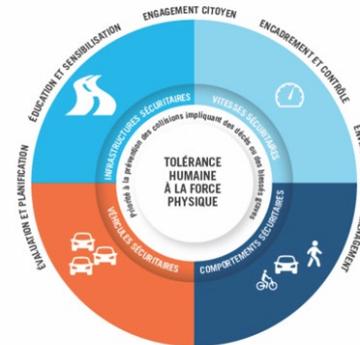
# Sécurité des aînés - constats

La sécurité routière **n'a pas d'âge**, mais, avec l'âge, des altérations de la vision, de l'ouïe et de la motricité apparaissent:

- Acuité visuelle, de près et de loin et temps d'accommodation plus long entre les deux
- Altération de la perception de la luminosité, des contrastes et des couleurs
- Rétrécissement du champ visuel
- Diminution de la résistance à l'éblouissement
- Affaiblissement de la qualité de l'audition
- Temps de réflexe plus long
- Vitesse de marche plus lente

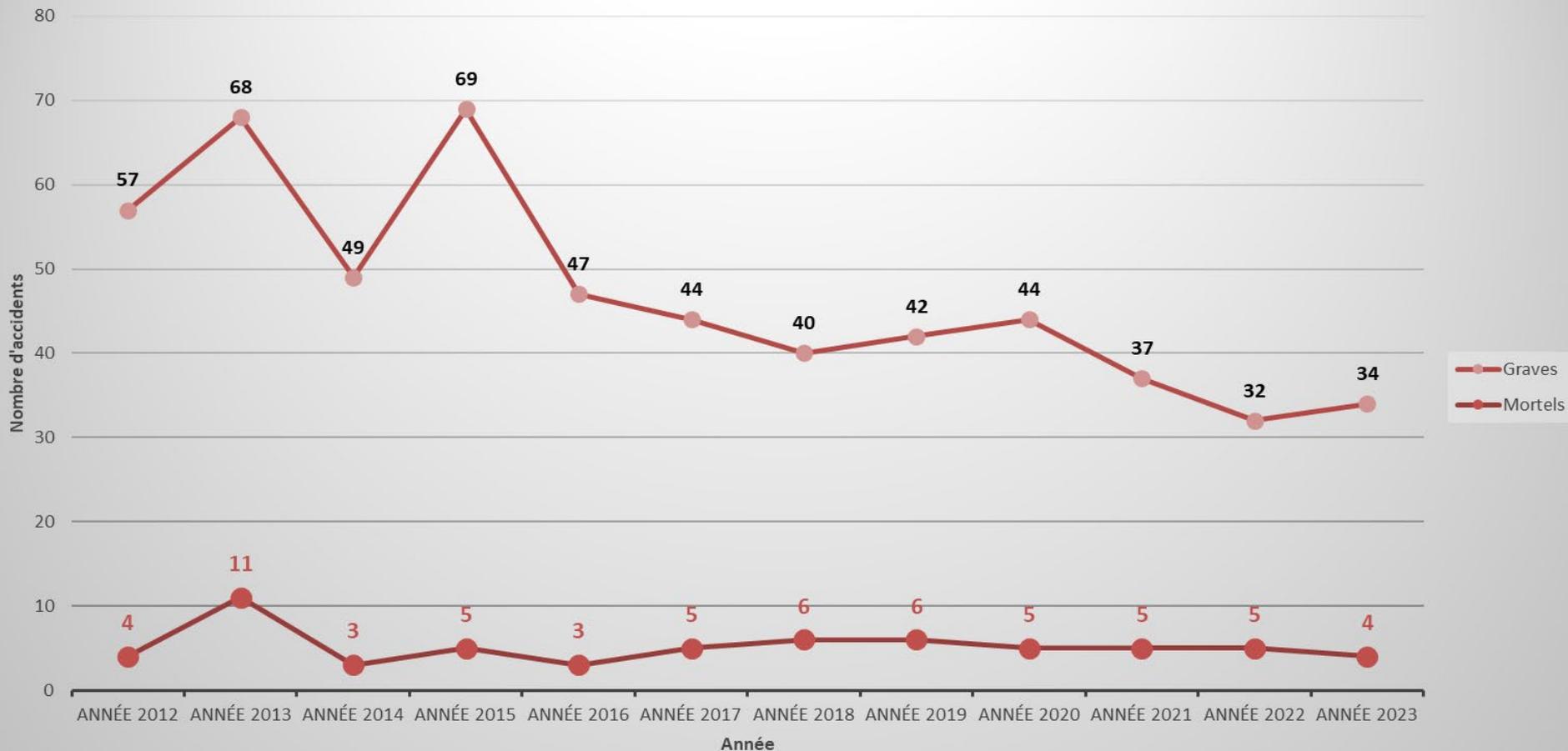


# Sécurité des aînés - constats

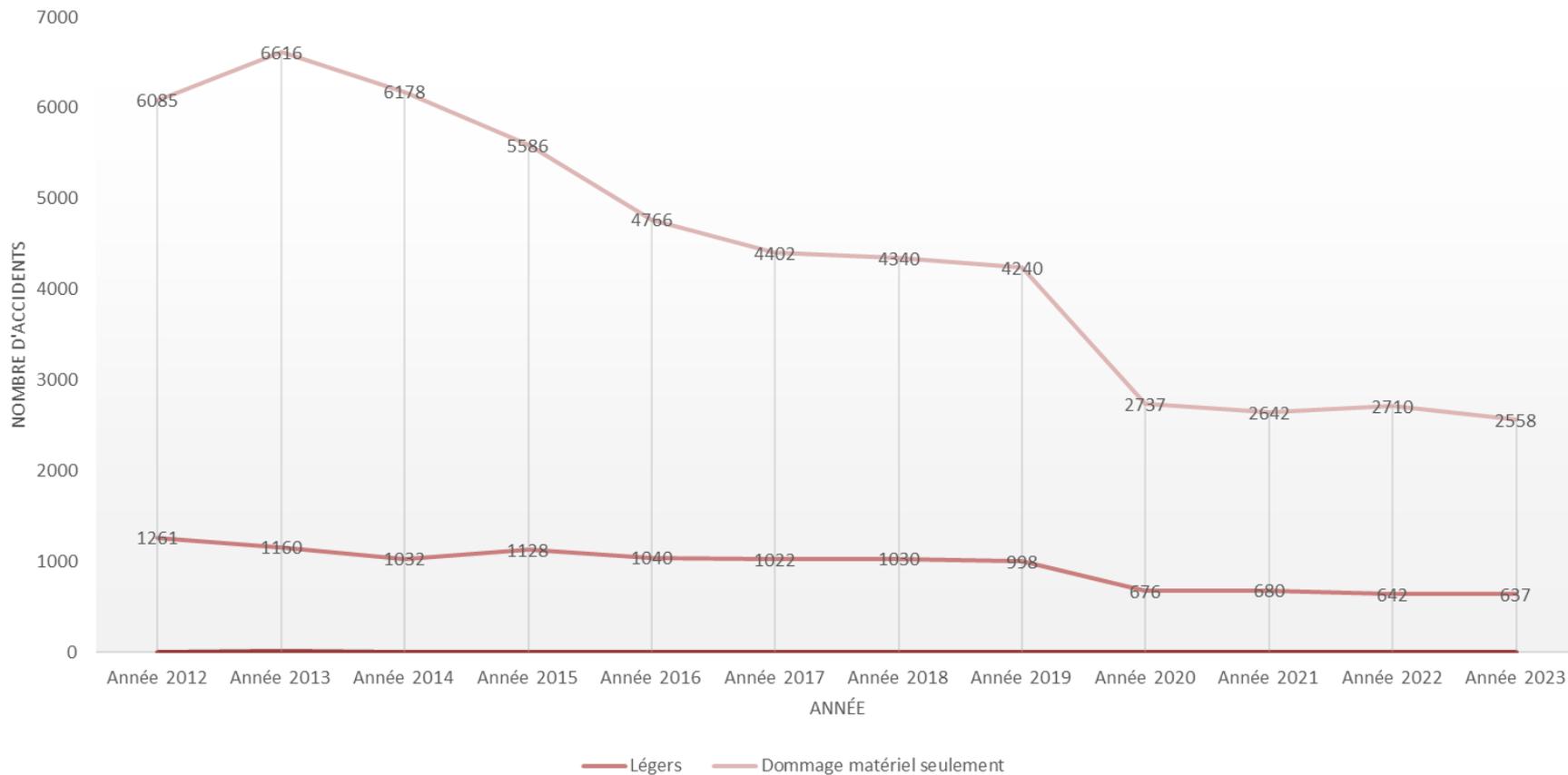


De 2019 à 2023, 15 personnes de 65 ans et + ont péri sur nos routes, c'est trois décès sur cinq alors qu'ils ne représentent qu'un résidant sur cinq

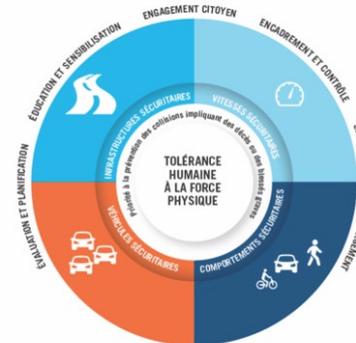
# Nombre d'accidents mortels et graves à la Ville de Québec de 2012 à 2023



## Nombre d'accidents légers et avec dommage matériel seulement à la Ville de Québec de 2012 à 2023



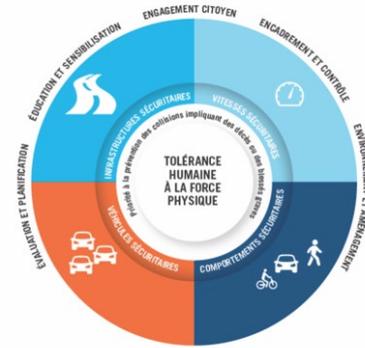
# Aînés – contexte réglementaire



- Automobilistes
  - **À partir de 75 ans:** depuis le 29 mars 2022, autodéclaration médicale et aptitude à conduire obligatoires remplacent les examens auprès des professionnels de la santé
  - **À partir de 80 ans:** contrôles médicaux et visuels tous les deux ans
  - **Personnes dont l'état de santé nécessite un suivi:** contrôles médicaux et visuels tous les deux ans
- Piétons, cyclistes et micromobilistes
  - Aucune règle, aucune validation des connaissances du CSR



# Questions



1. Quelle est votre opinion sur les pistes d'action proposées ?
2. Quels devraient être les acteurs impliqués ?

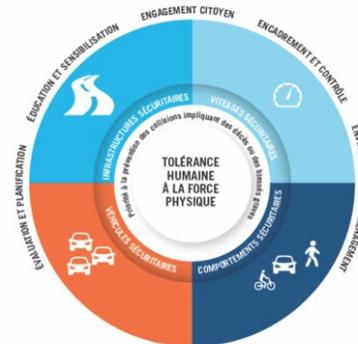


Sécurité  
**routière**

**Atelier sécurité des artères**



# Sécurité des artères - constats

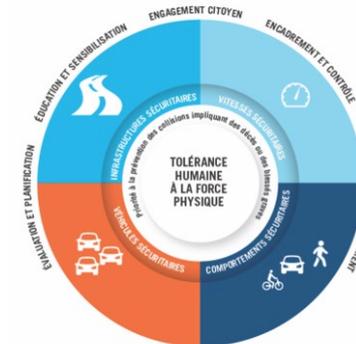


- La très grande majorité des collisions mortelles et graves survient dans des artères ou à une intersection avec une artère
- De 2020 à 2024, la Ville a réalisé 32 projets de correction de sites accidentogènes par des interventions sur la gestion ou l'ajout de feux, la signalisation, le marquage ou l'aménagement
- L'approche de correction de sites accidentogènes selon la méthode d'analyse de données historiques ne couvre que 20 % des sites potentiellement à risque
- Le contrôle automatisé est un outil efficace pour réduire le nombre et la gravité des collisions dans la mesure où son cadre de déploiement est adapté au milieu urbain

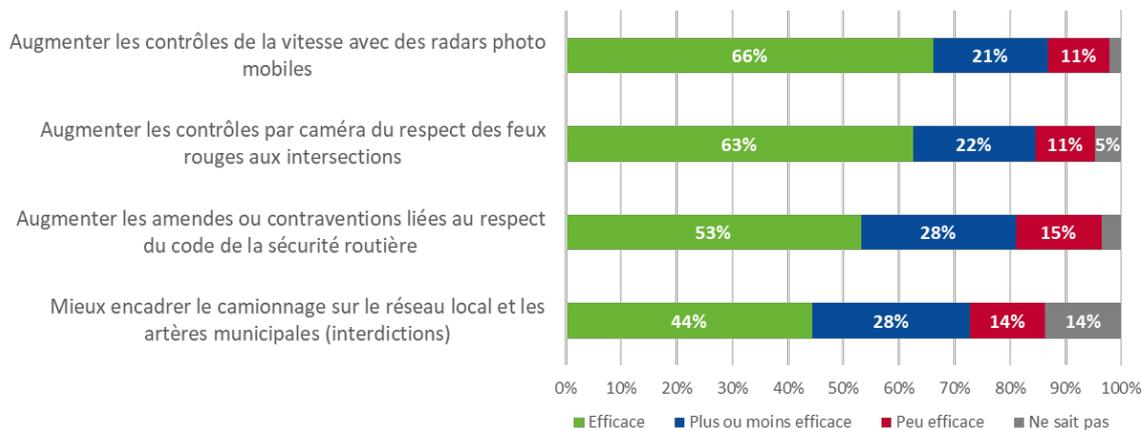
# Sécurité des artères - constats

## Questionnaire en ligne 2024

- La demande citoyenne pour du contrôle automatisé est plus affirmée qu'en 2018



Mesures pour améliorer le contrôle et de la réglementation du trafic

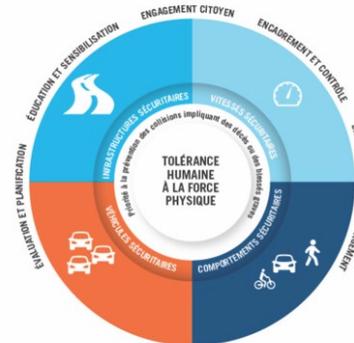


Comparaison avec les résultats de 2018	Efficace	Peu efficace
Contrôler avec des radars photo mobiles sans signalisation	54 %	46 %
Augmenter les contrôles par caméra du respect des feux rouges aux intersections.	65 %	35 %

# Plan d'action

## Sécurité des artères

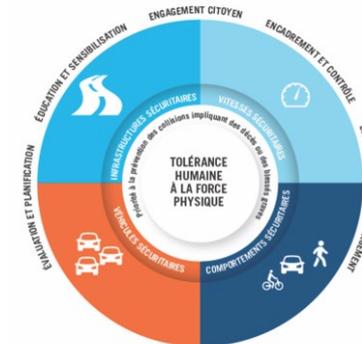
- Poursuivre les corrections des sites accidentogènes 2020-2024
- Mettre à jour le Plan d'intervention en sécurité routière
- Prévenir les collisions mortelles ou graves dans les sites à risque
- Poursuivre l'éducation et la sensibilisation au partage de la route et au respect du CSR



# Plan d'action

## Sécurité des artères

- Poursuivre les discussions avec le gouvernement du Québec afin d'optimiser l'utilisation du contrôle automatisé sur le réseau routier municipal



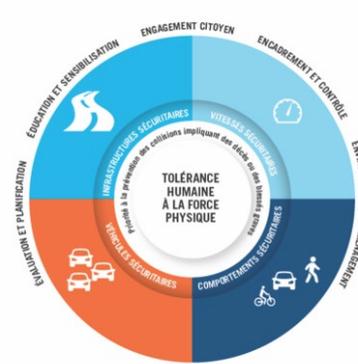


Sécurité  
**routière**

**Atelier vitesse**

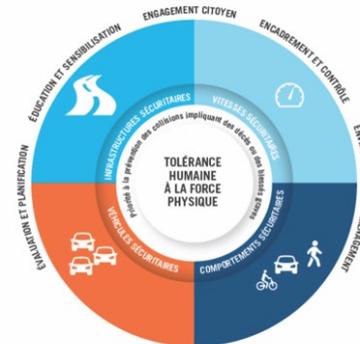


# Vitesse - constats



- La modification des limites de vitesse a été intégrée en regard du milieu à la suite d'une analyse exhaustive reposant sur huit critères
- La proportion de rues à 50 km/h est passée de 81 % à 25 %
- Sur les 89 rues qui sont passées de 30 km/h à 40 km/h, soit des rues principales dans des quartiers résidentiels, il a été constaté une baisse moyenne de 2 km/h des vitesses pratiquées
- La vitesse excessive malgré la signalisation, la sensibilisation et le contrôle demeure l'une des causes principales des collisions mortelles et graves

# Vitesse - constats



Depuis l'instauration des nouvelles limites de vitesse, la collecte de la vitesse pratiquée par plus de 18 millions de véhicules démontre que de plus en plus d'automobilistes respectent ces nouvelles limites

Année	Nb. de relevés totaux	Nb. de relevés <= limite de vitesse prescrite*	Nb. de relevés	%
2022	5 938 521	Non	1 844 342	31,06
		<b>Oui</b>	<b>4 094 179</b>	<b>68,94</b>
2023	7 466 466	Non	2 220 660	29,74
		<b>Oui</b>	<b>5 245 806</b>	<b>70,26</b>
2024**	5 554 577	Non	1 526 443	27,48
		<b>Oui</b>	<b>4 028 134</b>	<b>72,52</b>

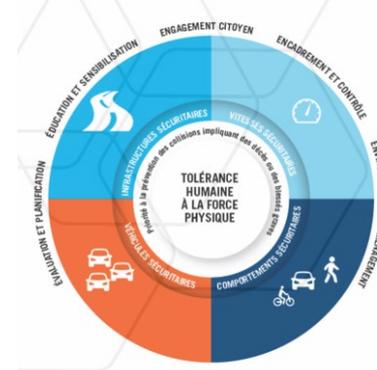
\* Les valeurs extrêmes ont été exclues du calcul (<=15km/h et > 100km/h)

\*\* Jusqu'au 29 septembre 2024 inclusivement seulement

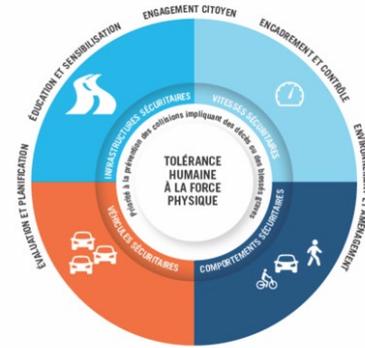
# Plan d'action

## Vitesse

- Adopter le nouveau guide de conception des rues de Québec
- Élaborer un guide de détermination des mesures de mitigation aux excès de vitesse
  - Mettre en œuvre un outil de collecte de données massives et de diagnostic des vitesses pratiquées
  - Évaluer l'efficacité du projet pilote de seuils de ralentissement dans les rues résidentielles
  - Définir les critères de mise en œuvre des différentes mesures permanentes de modération de la vitesse et le communiquer aux citoyens
  - Réviser le mode de gestion des requêtes sur la vitesse et le communiquer aux citoyens
  - Intégrer ce guide au Guide de conception des rues de Québec
- Poursuivre les activités de communication et d'engagement citoyen



# Questions



1. Quelle est votre opinion sur les pistes d'action proposées ?
2. Quels devraient être les acteurs impliqués ?

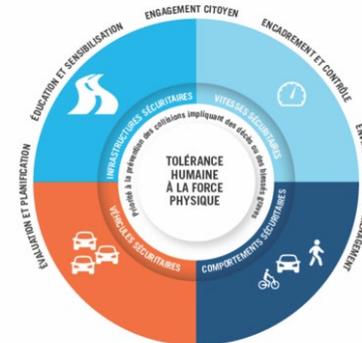


Sécurité  
**routière**

**Atelier sécurité des écoliers**



# Sécurité des écoliers - constats



## De 2020 à 2024

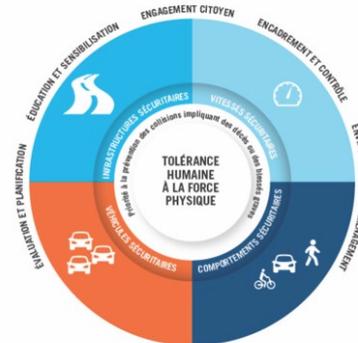
- 120 corridors scolaires réalisés
- 142 projets de mobilisation à la sécurité routière réalisés par 213 conseils d'établissements, comités de parents et conseils de quartier
- 4 projets pilotes de rues-écoles réalisés en 2023
- 231 installations d'afficheurs de vitesse mobile dans les zones scolaires



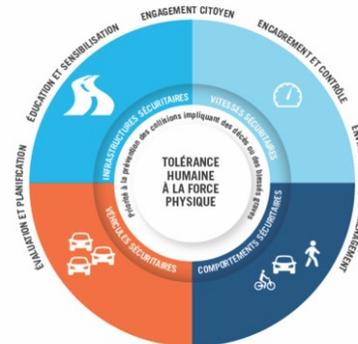
# Plan d'action

## Sécurité des écoliers

- Consolider et étendre les corridors scolaires
  - Corridors scolaires étendus aux intersections majeures situées dans un rayon de 5 minutes ou 500 pas d'écolier ou 300 m des écoles
  - Ajout de seuils de ralentissement et du contrôle automatisé
  - Extension des limites de vitesse à 30 km/h lorsque possible
  - Marquage durable
  - Activités de planification et de rétroaction sur les corridors étendus impliquant les parents, les écoliers et les directions d'écoles
  - Accès sécuritaire lors de travaux
  - Projet pilote « dépose-moi à 500 pas »



# Dépose-moi à 500 pas

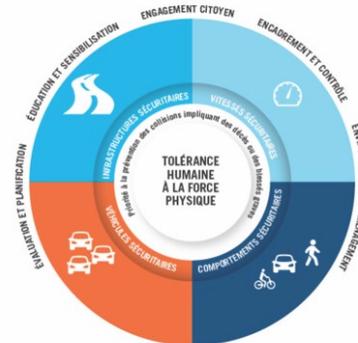


Distance de marche	150 m	300 m	600 m	900 m	1 200 m	1 600 m
Temps de marche	2 minutes 30 s	5 minutes	10 minutes	15 minutes	20 minutes	27 minutes
Nombre de pas	250 pas	500 pas	1 000 pas	1 500 pas	2 000 pas	2 700 pas

# Plan d'action

## Sécurité des écoliers

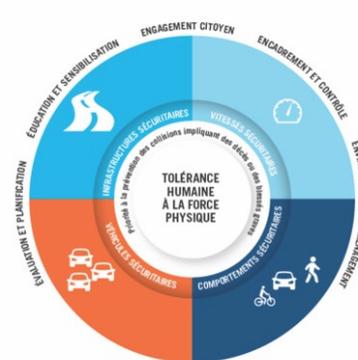
- Éduquer à la sécurité routière dès le plus jeune âge
  - Inviter le gouvernement du Québec à intégrer l'apprentissage du Code de sécurité routière, des responsabilités et du partage de la route dans le cursus scolaire des écoles primaires et secondaires en collaboration avec les partenaires communautaires
  - Poursuivre la sensibilisation de tous les usagers de la route à la sécurité dans les zones scolaires, incluant les écoliers, les parents et les conducteurs d'autobus scolaires
  - Soutenir le déploiement des programmes de formation à la marche, au vélo ou aux micro-véhicules sécuritaires pour se rendre à l'école



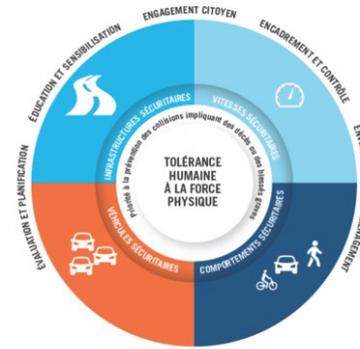
# Plan d'action

## Sécurité des écoliers

- Accompagner les parents au changement
  - Mettre à jour l'étude des habitudes de déplacement des parents et élèves en collaboration avec les Centres de service scolaire et les écoles privées
  - Inviter les Centres de service scolaire et les écoles privées à promouvoir les plateformes de covoiturage des écoles et les services d'accompagnement des écoliers à l'école à pied et à vélo
  - Rehausser le montant de la subvention accordée dans le cadre du programme de mobilisation à la sécurité routière et l'élargir à l'accompagnement au changement



# Questions



1. Quelle est votre opinion sur les pistes d'action proposées ?
2. Quels devraient être les acteurs impliqués ?



Sécurité  
**routière**

**Atelier cohabitation et  
micromobilité**



# Micromobilité

Vélo



Vélo cargo



Trottinette



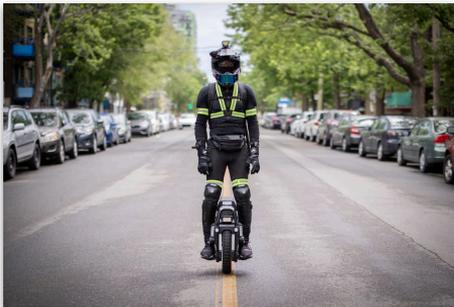
Cyclomoteur électrique



Planche gyroscoopique



Gyroroue



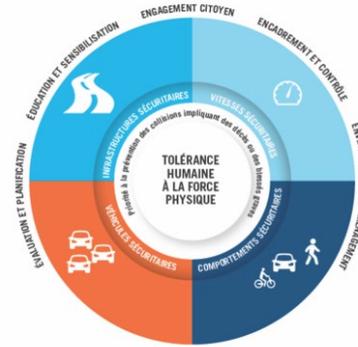
Gyropode



Quadriporteur



# Micromobilité et cohabitation - constats

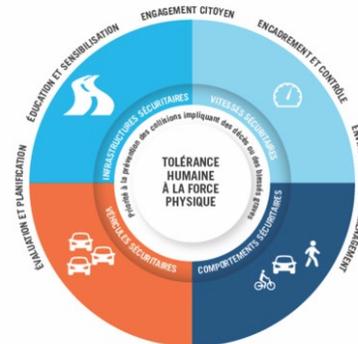


- Collisions évitées de justesse et les blessures liées à des chutes sont de plus en plus fréquentes
- Nouveaux défis de cohabitation avec les autres usagers de la route en raison de la forte croissance de la micromobilité
- Code de sécurité routière souvent méconnu des usagers de la route sans permis et ses mises à jour pas toujours été acquises par les détenteurs de permis
- Intérêt croissant et durable pour de nouvelles mobilités alternatives, simples et efficaces

# Plan d'action

## Cohabitation et micromobilité

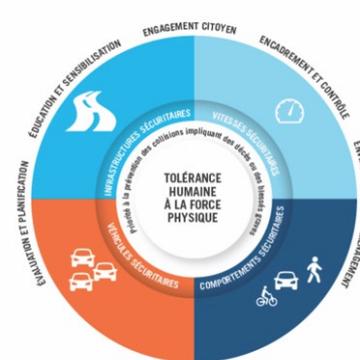
- Inviter le gouvernement provincial à se doter d'une vision globale de la micromobilité
- Intégrer la micromobilité
  - Collecte de données
  - Révision du règlement municipal et de certaines limites de vitesse
  - Poursuite du déploiement de àVélo
  - Développement de l'intermodalité et la micromobilité



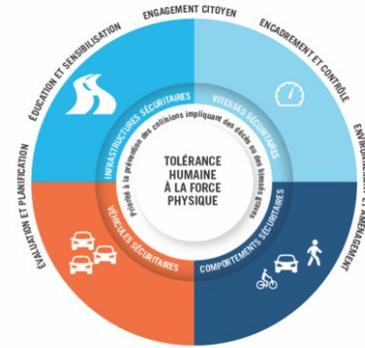
# Plan d'action

## Cohabitation et micromobilité

- Inviter le gouvernement à mettre en œuvre un questionnaire d'évaluation continue des connaissances des règles de sécurité routière
  - L'étendre aux usagers non motorisés
  - Évaluer la faisabilité de valider les connaissances des titulaires de permis tout au long de leur vie de conducteur
  - Évaluer ceux dont le dossier de conduite s'avère préoccupant, notamment par le nombre de points d'inaptitude qui y sont inscrits
- Poursuivre les interventions visant à éduquer, à sensibiliser et à encadrer le partage de la route

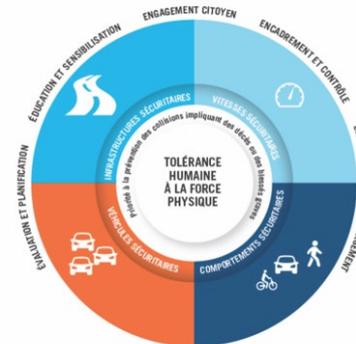


# Questions



1. Quelle est votre opinion sur les pistes d'action proposées ?
2. Quels devraient être les acteurs impliqués ?

# Prochaines étapes



- **Lundi 17 février** : Date limite d'envoi de documents écrits à [consultations@ville.quebec.qc.ca](mailto:consultations@ville.quebec.qc.ca)
- **Février et mars** : rédaction de la version finale de la nouvelle Stratégie
- **Avril - mai 2025** : dépôt du rapport de consultation et adoption de la Stratégie de sécurité routière 2025-2029

Merci

